

**Commission de la formation et de la vie
universitaire**
Séance du 05 décembre 2024
Projet de délibération

Objet du projet de délibération présenté	3.5 Délibération n°66-2024 : Consignes de sécurité pour la prise en charge des accidents dans le cadre des activités sportives du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
Responsables du projet	<p>Responsable administratif : Erwann TORTUYAUX, Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)</p> <p>Responsable politique : Gabriel HARDY, Vice-Président Vie des Campus, en charge de la culture, du sport et de l'engagement étudiant</p>
Références réglementaires du projet	<p>La Commission de la formation et de la vie universitaire</p> <p><i>Vu le Code de l'éducation ;</i> <i>Vu le Code de la santé publique ;</i> <i>Vu le Code du sport</i> <i>Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;</i></p>
Exposé des motifs du projet	<p>Tout enseignant d'EPS est détenteur d'un ou plusieurs diplômes de secourisme. Il est donc considéré comme le sauveteur référent en cas de malaise ou d'accident survenant lors des activités du SUAPS qu'il encadre. Il prend en charge la victime jusqu'à l'arrivée des secours tout en restant responsable du groupe classe pendant toute la durée prévue de son activité.</p> <p>Des consignes de sécurité destinées aux enseignants sont rédigées pour la prise en charge des accidents dans le cadre des activités physiques et sportives du SUAPS. Elles sont rédigées pour protéger et sécuriser au mieux les victimes et les enseignants.</p> <p>Ce document est présenté en annexe.</p>
Avis des instances consultatives	<p>Instance : CFVU</p> <p>Date de la séance : 05/12/2024</p> <p>Avis : À renseigner</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><i>Suffrages exprimés :</i> Renseigner</p> <p><i>Pour :</i> Renseigner</p> <p><i>Contre :</i> Renseigner</p> <p><i>Abstentions :</i> Renseigner</p> </div>
Libellé de la délibération soumise au vote de la commission	<p>Après en avoir délibéré,</p> <p>Approuve les consignes de sécurité pour la prise en charge des accidents dans le cadre des activités sportives du SUAPS.</p>



Pièces jointes	Documents en annexe : <ul style="list-style-type: none">- Consignes de sécurité concernant les accidents ou malaises intervenants dans le cadre des activités du SUAPS.
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

